

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 8 juillet 2025

07.2025-11	INFORMATIQUE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « sécurisation et sauvegarde des données informatiques pour office M365 »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité de sauvegarder le contenu des boîtes aux lettres et les documents enregistrés dans la suite Microsoft M365,

Considérant que la société APSSI sise 2 rue de la Lagune – Parc d'activités de Viais – 44860 PONT- SAINT-MARTIN, dispose des compétences nécessaires à la sauvegarde des données,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer un bon de commande pour la sécurisation et de la sauvegarde des données informatiques avec la société APSSI sise 2 rue de la Lagune – Parc d'activités de Viais – 44860 PONT- SAINT-MARTIN, pour un montant de 5 821,80 € HT soit 5 847,90 € TTC pour 1 année.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »